

COMMUNE D'ISBERGUES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du COMPTE ADMINISTRATIF

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées durant l'année 2021 et doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année qui suit.

Le compte administratif a été voté le 31 mars 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer, le virement en recette à la section d'investissement.

Les charges de personnel représentent près de 48,64 % des dépenses de fonctionnement de la ville réalisées en 2022.

Les dépenses de fonctionnement 2022 se sont élevées à 10 483 955,48 €.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, loyers), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2022 se sont élevées à 13 211 973,34 €.

Il existe quatre principales recettes pour une ville :

➤ **Les produits des taxes directes locales :**

En 2022 la commune a perçu, la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et les allocations compensatrices d'exonérations sur ces taxes.

Réalisés en 2022 : 5 011 964 €

➤ **Les dotations versées par l'Etat (FNGIR, DCRTP, DGF)**

Réalisées en 2022 : 3 694 460 €

➤ **La dotation de compensation de l'intercommunalité.**

Réalisée en 2022 : 1 790 788 €

➤ **Les recettes prévues au titre des prestations fournies à la population**

Revenus des immeubles, garderie-cantine, concessions cimetières, droits de places de marchés, centre culturel, centres de loisirs.

Réalisées en 2022 : 423 851 €

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes deux types de recettes coexistent :

- Les recettes dites réelles : FCTVA – subventions – emprunts – produits de cessions
- Les recettes dites d'ordre : amortissement des immobilisations – virement à la section de fonctionnement.
- Le solde d'exécution reporté de l'année précédente.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant (En euros)	Recettes	Montant (En euros)
Remboursement d'emprunts	346 871,94 €	FCTVA	95 172,54 €
Travaux de bâtiments	197 992,82 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 406 902,49 €
Travaux de voirie	1 084 227,77 €	Emprunts	0,00 €
Terrains et terrains bâtis	49 689,28 €	Taxes	9 980,00 €
Autres agencements et aménagements, plantations, cimetières	1 039 761,10 €	Amortissement des immobilisations et recettes d'ordre	315 057,03 €
Divers matériel, mobilier	375 798,54 €	Subvention et remboursements divers	1 121 356,58 €
Frais d'études, d'insertion et concessions	27 646,20 €	Solde d'exécution reporté	4 319 603,10 €
Opérations d'ordre comptables	27 750,00 €	Opération patrimoniales	27 750,00 €
Total général	3 149 737,65 €	Total général	8 295 821,74 €

c) Programmes réalisés en 2022

Exemples :

De multiples travaux ont été réalisés dans nos différents bâtiments à hauteur de 1 300 000,00 euros : réagencement et changement de destination, travaux d'ampleur. Ex : garderie école Pasteur.

Dans le domaine du cadre de vie :

1 million d'euros a été consacré pour la réalisation de divers travaux de voirie.

d) Subventions d'investissements reçues : 1 085 588,34€

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement

- Dépenses réalisées en 2022 : 10 483 955,48 €

- Recettes réalisées en 2022 : 13 211 973,34€

Ce qui donne un excédent de résultat de fonctionnement pour l'année 2022 de 2 728 017,86 €

b) Recettes et dépenses d'investissement

- Dépenses réalisées en 2022 : 3 149 737,65 €

- Recettes réalisées en 2022 : 8 295 821 74 €

Ce qui donne un excédent de résultat d'investissement pour l'année 2022 de 5 146 084,09 €.

En dépenses les restes à réaliser s'élèvent à 606 743,30 €

c) Principaux ratios 2021

Dépenses réelles de fonctionnement / habitants : 1 156,21€/habitant

Recettes réelles de fonctionnement / habitants : 1 365,77€/habitant

d) Etat de la dette

Capital restant dû en 31/12/2022 : 2 991 546,15 €